

LE REMODELAGE DU PAYSAGE SOCIO-ECONOMIQUE DANS LES ZONES DE CONFLIT DU NORD KIVU ET DU MANIEMA (R.D. CONGO)

par Kabanga Musau Donatien¹

Abstract

This study analyses the transformations of social and economic structures in the conflict-torn eastern area of the Democratic Republic of Congo (DRC). For a better understanding, the study starts with a presentation of the general context prevailing in Northern, Southern Kivu and Maniema before analyzing the changes which occurred during the war period. It establishes a succinct evaluation of the social, humanitarian situation and human development in the conflict area, compared to the rest of the DRC. A particular emphasis is placed on the impact of the armed conflict.

The paper also evaluates the disruptions observed in agricultural production and in the emerging artisanal mining sector, and reviews the disruptions of commercial exchanges and the causes of the changes in the directions of commercial flows. It highlights the issues of the political choices and reviews the survival mechanisms developed by the rural population and the role of Non-Governmental Organizations (NGO's), including their recent stake in basic infrastructure building or regenerating, the latter being left aside or neglected by political power holders.

The analysis describes the ways in which and the purpose why the belligerent factions created a quasi autonomous economic zone. This zone was shaped by the lobbying of the "Rassemblement Congolais pour la Démocratie" (Movement for Democracy in Congo) intending to integrate it in a new political landscape. This zone becomes the new cultural and economic frontier taking into account the security issues with Rwanda. It is important to consider this process as a condition for a sustainable peace in the region.

1. INTRODUCTION

Le conflit armé aux dimensions continentales que connaît la République Démocratique du Congo (RDC), avec comme corollaire l'émergence de nouveaux intérêts économiques, a joué significativement dans la coopération et dans les relations commerciales, à tel point que l'on observe plusieurs modifications dans la coopération régionale, dans la production agricole, dans les échanges commerciaux et enfin dans les conditions de vie sociale et humaine des populations, surtout dans les zones de conflit de haute intensité comme les provinces de l'Est du pays.

Ce constat amer suscite chez tout observateur averti la question de savoir si ces perturbations observées pendant la période de conflit pourront perdurer ou se normaliser au regard de la réunification déjà amorcée dans le pays sur le plan tant politique, économique que social.

Pour notre part, nous pensons que les rebelles ont créé un espace économique. Cet espace s'est constitué en lobbying et le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) cherche à intégrer celui-ci dans le nouveau paysage politique comme condition d'une paix durable dans la

¹ Professeur aux Facultés Catholiques de Kinshasa (Faculté d'Economie et Développement).

région. Cet espace devient la nouvelle frontière culturelle et économique qui intègre les préoccupations sécuritaires du Rwanda.

Pour le comprendre, l'étude qui suit présente le Nord-Kivu et le Maniema dans un contexte général et propose une analyse des changements intervenus dans les zones en conflit en comparaison avec le reste de la RDC et enfin, tire une conclusion sous forme d'une évaluation de l'apport de ce changement politique sur la vie socio-économique de la population dans les territoires occupés.

1.LE MANIEMA ET LE NORD-KIVU : CONTEXTE GÉNÉRAL

La province de Maniema est créée en 1988 suite à la volonté du régime Mobutu d'expérimenter l'amélioration de l'administration territoriale par le découpage du Kivu en trois provinces. Le Sud-Kivu, avec comme chef-lieu Bukavu, a hérité de toutes les infrastructures. Le Nord-Kivu a hérité les infrastructures hôtelières et le Maniema, lui, n'a hérité que de trois grandes entreprises : la Société minière du Kivu (SOMINKI), la SNCC (Société Nationale de Chemin de Fer du Congo) et la Cotonnière de Kasongo.

Le Maniema est divisé en sept territoires et a une superficie de 132.250 km² (Kailo, Pangi, Punia, Kibombo, Kasongo, Lubutu et Kabambare) avec Kindu comme chef-lieu de la province. En 1984, le Maniema alors district au sein de la province du Kivu, comptait 849.675 habitants. En 2002, la population du Maniema est estimée à 1.609.100 habitants. C'est une province essentiellement agricole. Mais depuis 15 ans, son développement économique et social est confronté à de multiples entraves dues essentiellement à l'enclavement progressif à la suite d'une détérioration des voies terrestres et ferroviaires².

Depuis le déclenchement de la guerre d'août 1998, le Maniema évolue dans un contexte de déséquilibre des structures économiques, suite à l'implosion de la production agricole (arachides, maïs, riz, coton, huile de palme...).

Les exportations de certains produits miniers (coltan, or, wolfram, cassitérite, diamant) proviennent surtout de certains sites dont : Kalima, Kailo, Kampene, Kibombo, Saramabila, Punia et Kama. Ces exportations, relatives aux conflits armés, n'ont pas contribué à la consolidation de la balance commerciale de la province.

² Le premier train depuis 1998 est arrivé à Kindu fin juin 2004.

Les conséquences directes de cette situation sont la paupérisation, la clochardisation, la chosification de la population. Il faut ajouter à cela les tracasseries de la milice maï-maï qui, au lieu de protéger la population contre les occupants, rançonne, enlève, torture, viole, terrorise et raquette. Ceci étant, la population est prise en tenailles entre les mouvements dits «force de résistance» et les occupants. Cette situation d'ensemble a accentué la misère de la population du Maniema.

La province du Nord-Kivu est aussi issue du découpage territorial de 1988³. Depuis le début des années 90, cette province vit une situation désastreuse et confuse très particulière. Cette situation est caractérisée par des troubles interethniques, des conflits armés, des guerres de libération et d'agression, des déplacements de la population (1.206.418 habitants) qui sont à la base d'insécurité tant physique, économique, nutritionnelle que sanitaire⁴.

Ce contexte particulier de convoitise, de tentative d'annexion ou d'exploitation des richesses impliquant la guerre serait à la base d'une diminution très nette de la production agricole, et donc de la rareté des denrées alimentaires de base, avec comme corollaire la destruction des conditions socio-économiques avec des implications graves sur le facteur nutritionnel et sur la mortalité des groupes vulnérables comprenant les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et allaitant.

Pour y faire face, certains membres de la population plus dynamiques se sont constitués en collectif du bas peuple et développent un mécanisme de survie en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'autres personnes bien placées dans la hiérarchie du pouvoir en place ont profité de cette violence, de cette situation chaotique des entreprises et de cette dégradation économique et mettent en place un circuit parallèle d'enrichissement personnel ou de satisfaction des appétits individuels par la création de plusieurs entreprises pendant la période des conflits armés au lieu de veiller à l'intérêt collectif des hommes, des femmes et des enfants placés sous leur juridiction.

En conséquence, les conflits armés ont entraîné ou consolidé la configuration des structures économiques, ayant comme effet l'émergence de trois facteurs de la nouvelle économie, à savoir : les efforts pour la survie, le pillage et l'exploitation de certaines activités dans les différents secteurs économiques.

Ces changements intervenus ont influé d'une manière plus large sur la géopolitique aussi bien dans la région des grands lacs que dans l'ensemble du continent africain.

³ Elle a une superficie de 59.631 km² et comprend 6 territoires (Masisi, Rutshuru, Lubero, Beni, Walikale et Nyiragongo). La population en 2000 est estimée à 3.596.833 habitants dont 20 % sont rwandophones. Goma, le chef-lieu, comprend deux communes : Goma et Kisirimbi.

⁴ D'après les données de MICS2 (2001), 33,6 % des enfants de moins de 5 ans sont mal nourris au Nord-Kivu.

3. L'ÉTAT DE LA SITUATION SOCIALE, HUMANITAIRE ET DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LES ZONES EN CONFLIT EN COMPARAISON AVEC LE RESTE DE LA RDC

Le secteur social est la première victime de la guerre. Ce conflit a lourdement pesé sur les populations congolaises, à tel point qu'on assiste à la dégradation des conditions de vie sur tous les plans : alimentaire, sanitaire, environnemental, etc.

3.1 La dégradation du niveau de vie des ménages

Il faut noter que les conditions de vie des populations congolaises étaient déjà précaires avant les conflits armés. Elles se sont détériorées davantage pendant et après ces conflits. Le niveau du développement humain déjà faible s'est de plus en plus dégradé à la suite de l'escalade du conflit.

Tableau 1 : Niveau de vie de ménages dans les zones de conflit

Indicateurs	Nord-Kivu		Maniema		RDC	
	1996-7	2001	1996-7	2001	1996-7	2001
Indice de développement humain	0,482	0,380	0,423	0,419	0,449	0,424
Taux d'alphabétisation des adultes	69,8	52,2	67,1	64,7	72,35	67,3
Espérance de vie à la naissance	52,6	43,7	47,8	47,2	49,0	46,21
Taux de scolarisation des enfants de 6 à 23 ans	41,0	28,8	39,4	44,1	42,5	43,7
PIB par habitant (en US \$) PPA	995	995	641	641	903,91	903,91

Source : UNICEF/USAID, *MICS2-2001, rapport d'analyse*, juillet 2002, p. 43. Ministère du Plan, *DSRP version intérimaire*, février 2004, p.67.

Comme on peut le constater, le niveau de développement humain est de plus en plus faible au Nord-Kivu à cause de la dégradation du taux d'alphabétisation des adultes, de l'espérance de vie à la naissance et du taux de scolarisation. D'une manière générale, la RDC est classée dans la catégorie des pays à développement humain faible⁵. Cet état de pauvreté s'explique par la somme de détériorations de toutes ses composantes aussi bien sanitaires, éducationnelles, nutritionnelles qu'alimentaires.

3.2 La dégradation de la situation sanitaire

⁵ La RDC est classée par le PNUD dans la catégorie des pays à développement humain faible (l'Indicateur du Développement Humain est de moins de 0,500). En 2002, l'IDH de la RDC est estimé à 0,365. Ce qui représente une régression assez significative par rapport à 2001.

La zone de l'Est de la RDC a connu une détérioration sensible des conditions sanitaires. La destruction des structures sanitaires existantes, les déplacements massifs des populations ainsi que l'absence ou mieux l'insuffisance de l'assistance humanitaire ont favorisé la recrudescence de plusieurs maladies : paludisme, choléra, rougeole, méningite, kwashiorkor, carences nutritionnelles, etc., lesquelles ont accru la morbidité et la mortalité au niveau de la population. Comparativement aux territoires de l'Ouest congolais, zone non en conflit, l'enquête menée par l'International Rescue Committee (IRC en sigle), réalisée en 2000, a révélé ce qui suit⁶ :

Tableau 2: Comparaison des indicateurs de santé entre les zones de santé de l'Est et celles de l'Ouest

Indicateurs	Est	Ouest
Taux de mortalité (pour 1000 naissances)	3,5 *	2,0*
Taux de mortalité des enfants des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	21,0 %	11,6 %
Naissances/1000/mois	44	52
% de fausses couches	21,0 %	7,0 %
Population de moins de 5 ans en %	16,3 %	19,4 %
Taux moyen de croissance démographique en %	0,00	1,58
Décès par rougeole déclarés	21 sur 443 (4,7 %)	4 sur 246 (1,6 %)
Décès par HIV déclarés	10 sur 443 (2,3 %)	0 sur 246 (0 %)
Décès par violence déclarés	7 sur 443 (1,6 %)	0 sur 246 (0 %)

*L'intervalle de confiance à 95 % est de 1,5 à 2,6 pour l'Ouest et 2,2 à 4,9 pour l'Est.

Source: IRC, *Mortality in Democratic Republic of Congo: Results from a nationwide survey, Conducted September-november 2002, Reported April 2003*, p.11.

On assiste, au regard de ces informations, à une situation plus dramatique à l'Est du pays qu'à l'Ouest. En effet, le taux de mortalité à l'Est est quasiment le double de celui de l'Ouest. Ce niveau élevé s'explique par l'aggravation de la violence, le déplacement massif des populations et l'inaccessibilité aux soins de santé. Car la violence accroît la mortalité et la morbidité dues aux infections et/ou aux maladies. Les infections et les épidémies ainsi que d'autres facteurs tels la malnutrition, la pandémie du VIH-SIDA, ont significativement affecté les populations de l'Est, et le taux de croissance démographique est presque nul. Spécifiquement, le VIH-SIDA n'est pas un facteur négligeable à l'Est de la RDC. Avec le conflit, cette

⁶ IRC, *Mortality in the DRC results from nationwide survey*, 2003.

pandémie a connu une forte propagation dans les zones de l'Est du fait des déplacements massifs des populations, de la faible connaissance du SIDA chez les femmes ainsi que de la prédominance des rapports sexuels non protégés avec viol par des militaires atteints par le VIH-SIDA.

Ces indicateurs traduisent le danger de cette pandémie à l'Est. C'est ainsi que le Conseil des réfugiés note que : «si le taux de personnes affectées par le VIH-SIDA était de 4,1 % en RDC, avec la guerre, il est passé à 6,3 % pour Kinshasa, 8,6 % pour Lubumbashi, 10 % pour Matadi et 16 % pour Goma»⁷. L'augmentation observée dans d'autres villes non en conflit se justifie par l'afflux important des déplacés de guerre enregistrés dans ces villes.

3.3 Situation alimentaire

Le déplacement des populations, les épidémies et la recrudescence des maladies autrefois maîtrisées contribuent à l'accroissement de la malnutrition et de ce fait des maladies qui y sont liées.

**Tableau 3: Indicateur de la malnutrition
au Nord-Kivu, au Maniema et en RDC (en %)**

Indicateurs	Nord-Kivu	Maniema	RDC
Taille des ménages	6,0	7,2	6,4
Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans			
-modérée	45,4	45,5	38,2
-sévère	24,2	24,6	20,3
Insuffisance pondérale modérée	33,6	37,5	31,1
% d'enfants nés avec un poids inférieur à 2500gr	13,5	13,5	11,0
% d'enfants nés plus petits que la moyenne	10,4	8,4	6,9

Source : UNICEF/USAID, *MICS2-2001, rapport d'analyse*, juillet 2002.

La situation nutritionnelle est préoccupante dans les zones en conflits. La prévalence de la malnutrition tant sévère que modérée, l'insuffisance pondérale, les naissances inférieures à 2500 gr et enfin la minceur des nouveaux-nés, sont tous plus négatifs en comparaison avec l'ensemble du pays⁸.

⁷ NRC, GLOBAL IDP, in *Profile of Internal Displacement: RDC 2000*, p. 61.

⁸ Selon le même Conseil norvégien pour les réfugiés, cette situation nutritionnelle désastreuse s'explique par le fait que la malnutrition est de 40 % plus grave chez les populations déplacées par les conflits que celles résidentes dans leur village; en outre, cette malnutrition s'est accrue par le fait de l'insuffisance de l'assistance humanitaire qui en fait n'atteignait jamais les populations cachées dans les forêts et des savanes.

3.4 Situation de l'éducation

En ce qui concerne l'éducation, les enfants n'ont pas accès à l'école suite à l'insécurité créée par les conflits.

Tableau 4 : Indicateur du niveau d'éducation des enfants de 6 à 14 ans (2001 en %)

Indicateurs	Nord-Kivu	Maniema	RDC
Taux net d'admission en 1 ^{ere} année primaire	3,7	11,1	17,0
Taux net de scolarisation au primaire	34,1	49,5	51,7
Enfants de 6-14 ans ne fréquentant pas l'école pour divers motifs	47,1	31,8	31,3
% de la population de 6 à 14 ans ne fréquentant pas l'école	63,6	41,4	45,0
% d'enfants de 6-14 ans ne fréquentant pas l'école pour d'autres motifs ⁹	25,9	36,9	20,2

Source : UNICEF/USAID, *MICS2-2001, rapport d'analyse*, juillet 2002

Le taux net d'admission en première année primaire, ainsi que celui de scolarisation au primaire sont très faibles par rapport à la moyenne nationale. Parallèlement, le taux de non fréquentation de l'école par les enfants de 6 à 14 ans est très accru et s'explique aussi en grande partie par les mêmes facteurs. A ce stade, nous pouvons selon nous considérer pour les provinces du Nord-Kivu et du Maniema qui, du reste, enregistrent de grand record (25,9 % et 36,9 % contre 20,2 % de la RDC) qu'il s'agit surtout de l'insécurité et des déplacements créés par le conflit armé¹⁰.

4. LES TRANSFORMATIONS DUES À LA DESTRUCTION DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ET LES CONSÉQUENCES ENGENDRÉES AU NIVEAU DES ENTREPRISES

Les secteurs économiques ont subi des transformations dues aux décisions politiques prises pendant la guerre en réponse aux besoins à travers les secteurs financiers, industriels et miniers, commercial et services.

Ces transformations ont eu des conséquences fâcheuses au niveau des entreprises congolaises, même si on note quelques améliorations dans ce domaine.

La Banque commerciale du Congo (BCDC) et l'agence de la Caisse d'Épargne du Congo (CADECO), actives avant la guerre au Maniema

⁹Autres motifs que : Pas d'écoles proches ; Frais scolaires ; Echec scolaire ; Maladie prolongée ; Changement de résidence ; Grossesse ; Travail.

¹⁰ UNICEF/USAID, *MICS2-2001, rapport d'analyse*, juillet 2002.

(Kindu), sont inopérantes; ce qui ne permet pas aux opérateurs économiques d'assurer les transactions bancaires. En réponse, une voie informelle est utilisée par les commerçants via des négociants et des comptoirs de matières précieuses pour expédier et recevoir de l'argent.

La province de Maniema manque aussi de l'énergie pour favoriser la mise en valeur de son important potentiel. Il existe deux centrales thermiques dont l'une est à Kindu, l'autre à Kasongo. Elles ne fonctionnent pas depuis le déclenchement de la guerre de 1998, par manque de gasoil et à cause de la vétusté des réseaux de distribution. La mise en fonction d'un groupe électrogène nécessite 960 litres de gasoil par jour. La population étant très pauvre elle ne peut pas prendre en charge les frais de fonctionnement de la société. L'absence d'électricité bloque l'émergence des PME manufacturières.

Une seule société de commercialisation des produits pétroliers, à savoir Congolaises des hydrocarbures (Cohydro), est installée à Kindu. Mais elle est inactive depuis 1998. Le carburant est fourni par les petits commerçants qui l'achètent à Goma (1 \$/litre) et l'acheminent à Kindu par avion à raison de 0,55 \$ le litre pour le revendre à 2 \$/litre (0,80 \$/litre à Kinshasa), en plus de diverses charges.

Le secteur minier a été aussi plus touché par le fait que l'or, le diamant, le coltan, la cassitérite, le wolfram, etc., sont devenus un motif de ce conflit armé.

Même si tout le secteur minier n'a pas été touché, il convient de relever que la production de l'or, du diamant, du coltan, de la cassitérite, du wolfram, etc. a subi de graves perturbations. Car, contrairement au cuivre, au cobalt, etc., qu'il faut extraire de façon industrielle puisqu'ils exigent des investissements substantiels et une certaine stabilité sur les lieux d'extraction, on peut extraire les diamants alluviaux dans des zones de guerre avec peu ou pas de moyens techniques. On peut en faire l'extraction dans des endroits instables sur le plan militaire, qui changent de mains régulièrement entre les belligérants. Et enfin, le prix du diamant est relativement constant et reconnu sur le plan international, et sa ratio valeur-poids est plus élevée que celle de toute autre matière.

Les perturbations qui ont été de plus en plus prononcées dans les secteurs du diamant et de l'or s'expliquent par le fait que l'économie en ce domaine est fondée sur le rêve d'un enrichissement immédiat; les deux matières premières nécessitent peu d'investissements, sont faciles à transporter et leur commerce semble être pratiquement incontrôlable.

Toutes les parties impliquées dans le conflit congolais (gouvernement de la RDC, factions rebelles ainsi que diverses armées étrangères) ont fait de l'exploitation minière leur objectif premier afin de s'assurer le financement de leurs activités surtout militaires.

Le Rwanda et l'Ouganda ont donc appuyé les mouvements rebelles du RCD à l'Est du pays et du Mouvement de libération du Congo (MLC) au Nord-Est du pays sous prétexte de défendre leurs territoires contre les rebelles

qui cherchaient à les déstabiliser. Ces mouvements ont pillé et exploité systématiquement, d'une manière plus efficace et plus organisée les zones diamantifères de Kisangani et du Kivu¹¹. Cette région était coupée de Kinshasa et l'accès était réservé uniquement aux sociétés installées ou transitant par Kigali et Kampala. Le Rwanda et l'Ouganda étaient représentés au Congo par leurs armées, l'Armée populaire rwandaise (APR) et les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO), et s'occupaient donc tant de l'exploitation que de la vente des concessions minières du diamant, de l'or et du coltan avec l'appui des mouvements rebelles. Ce qui explique comment le Rwanda et l'Ouganda exportent des matières premières et pierres précieuses qu'ils n'ont pas chez eux ou alors en très petites quantités.

Tableau 5: Importations belges des diamants provenant du Rwanda et de l'Ouganda 1998-2001

<i>Rwanda</i>	1998	1999	2000	2001
Carats	166	2500	30.973	9.970
Valeurs en UD \$	16.000	439.000	1.888.000	1.245.880
<i>Ouganda</i>	1998	1999	2000	2001
Carats	11.303	11.024	9.3387	23.957
Valeurs en UD \$	1.440.000	1.813.000	1.263.000	2.539.800

Source : Dietrich Christian, *L'économie criminalisée des diamants dans la R.D Congo et les pays voisins*, document hors série n°4, partenariat Afrique Canada, International Peace Information Service, 2002, p. 55.

Ainsi, à côté du secteur minier structuré composé essentiellement des entreprises para-publiques, on a observé plusieurs contrats signés qui ont donné naissance à plusieurs petites sociétés minières, bien que beaucoup, sinon la plupart, n'avaient pas une réelle capacité financière. Ce qui confirme donc que le déploiement militaire en RDC sous prétexte des préoccupations en matière de sécurité visait principalement à faciliter l'exploitation des ressources du Congo. Ce qui est confirmé par plusieurs auteurs et notamment dans le panel des experts de l'ONU¹².

Toute l'exploitation minière artisanale est aux mains d'un réseau mafieux et est orientée vers Kigali. Il existe un réseau de transport reliant les sites miniers et les comptoirs d'achats et les négociants. Le cas du Kivu, bien décrit par Didier de Failly, reste valable pour le Maniema.¹³

¹¹ Lire à ce propos COLLIER, Paul, *Economic causes of civil conflict and their implication for policy*, World Bank, Development Research group, June 2000.

¹² Nations-Unies (2002), *Report of the Panel of Expert on the illegal Exploitation of Natural Resources and other Forms of Wealth of the Democratic Republic of the Congo*.

¹³ DE FAILLY, Didier, "Coltan pour comprendre", *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2000-2001*, L'Harmattan 2001, pp.279-306.

Dans le domaine du transport, la SNCC avait cessé ses activités au Maniema depuis 1998.

La désintégration de la voie ferrée a entraîné un enclavement total de la province et aggrave son appauvrissement. En ce qui concerne la voie fluviale Kindu-Ubundu, sur 3 bateaux opérationnels avant la guerre, un seul sur trois est réhabilitable. Les trafics ferroviaires et fluviaux sont complètement interrompus.

En ce qui concerne le secteur du commerce général du Maniema, la plupart des maisons commerciales sont devenues des bureaux et des églises. L'approvisionnement est difficile et coûteux, à cause du coût très élevé du transport aérien. Quelques petits commerçants combinant vente d'articles de première nécessité et achat et vente des matières précieuses (or, diamant, etc.) et premières (huile de palme) tiennent le coup pour survivre, dans une province où il n'y a aucune grande entreprise capable d'offrir un emploi à la population active. Les produits manufacturés sont trop chers à Kindu à cause du coût du transport. Ainsi par exemple, un sac de ciment de 50 kg coûte 35\$ (10\$ à Kinshasa), un sac du sel de 50 kg coûte également 35 \$ (11\$ à Kinshasa), une bouteille de bière Primus coûte 3 \$ (0,79\$ à Kinshasa), etc. Le coût du transport supporté par un commerçant de Kindu pour expédier les produits manufacturés Goma-Kindu par avion est de 0,55\$/kg contre 0,009\$/kg de Kindu à Goma. Il faut ajouter à ce coût diverses charges (Régie des voies aériennes (RVA), Fonds de Promotion Industrielle (FPI), Office Congolais de Contrôle (OCC), taxe de transfert des produits manufacturés ou agricoles, etc).

Le coût d'expédition de la marchandise par fret de Kinshasa à Mbuji-Mayi est de 0,90\$ contre 0,30\$ de Mbuji-Mayi à Kinshasa. Lorsque nous comparons ce coût de transport à ceux de Kindu et Goma, nous constatons qu'il y a une incitation à l'exportation des produits miniers et agricoles en provenance du Maniema (10 fois moins cher que le coût d'importation des produits manufacturés) vers le Rwanda via Goma.

Il faut noter que le temps d'écoulement de la production est très long à Kindu à cause du manque de liquidité auprès de la population très démunie et condamné à la misère la plus extrême. Les tracasseries administratives et policières démoralisent certaines maisons commerciales.

En ce qui concerne le Nord-Kivu, il y a eu division de l'espace commercial de la province en Grand Nord (Beni et Lubero) et Petit Nord (Masisi, Walikale, Rutshuru et Nyiragongo) en fonction du contrôle de différentes factions armées. Nous notons également l'érection d'une barrière douanière à l'intérieur de la même province, à savoir à Rwindi, et la situation persiste jusqu'aujourd'hui. La fiscalité pratiquée au Grand Nord est différente de celle qui est en vigueur au Petit Nord.

Plusieurs activités commerciales ont disparu et de nouveaux circuits d'approvisionnement en produits manufacturés ont été mis en place

(Kampala, Nairobi, Dubaï). Les échanges commerciaux se sont intensifiés avec le Sud-Kivu, le Nord-Kasaï et le Nord-Katanga.

Des localités de l'intérieur sous occupation des forces rebelles ne pouvaient plus s'approvisionner en produits manufacturés venant de Kinshasa, tout comme elles ne pouvaient plus alimenter cette dernière ville et les autres villes de la RDC comme Mbuji-Mayi en produits vivriers et en matières premières comme le thé, le café, l'huile de palme, le haricot, etc.

Le trafic aérien Goma–Kinshasa et Goma–Mbuji-Mayi qui constituaient les principaux centres de consommation des produits agricoles et d'élevage en provenance du Nord-Kivu, est resté longtemps inopérant. Les entreprises publiques et privées déjà en mal de fonctionnement ont été saignées par l'administration locale. Les réserves bancaires de sécurité ont été réduites à zéro. On assiste ainsi à une accélération de la dégradation des infrastructures de base, des conditions de travail et de la vie sociale dans tous les secteurs vitaux du Nord-Kivu, un appauvrissement total de la population, ramenée à lutter pour sa simple survie.

Au Maniema, la Régideso est incapable de fournir l'eau à la population suite au manque d'énergie pour faire tourner ses machines. Le travail actuel des agents est le maintien de l'outil en état.

5. LES PERTURBATIONS ENREGISTRÉES DANS LES ACTIVITÉS AGRICOLES À LA SUITE DE L'ÉMERGENCE DES MINES ARTISANALES ET DU DÉPLACEMENT DES POPULATIONS

5.1 Les perturbations enregistrées dans les activités agricoles

Pour montrer la perturbation enregistrée dans les activités agricoles au Maniema et au Nord-Kivu, présentons d'abord l'évolution de différentes productions au Maniema.

Tableau 6 : Evolution de la production agricole au Maniema 1988/89, 1996-2000 (en kg)

Production	1988/89	1994	1996	1997	1998	1999	2000
Riz paddy	114.925	137.400	48.170	40.944	37.091	33.719	31.310
Maïs	60.859	89.600	31.283	26.590	24.088	21.898	20.334
Arachide	39.685	45.700	16.373	13.918	12.608	11.462	10.643
Manioc	1.270.80	950.000	806.881	685.849	621.298	564.817	524.473
Banane	0	149.100	42.941	36.450	33.064	30.058	27.912
Huile de palme (litre)	69.337	-	-	-	-	-	14.400

Source : FEC Maniema, 2003. Pour 1994 ; UNOPS/PNUD et le Ministère de développement rural, *La Monographie du Maniema*, 1998.

Ces données montrent bien la baisse de la production agricole depuis le déclenchement des deux guerres. La situation s'est aggravée à partir de la deuxième guerre. Au-delà de l'année 2000, la population rurale vivait en majorité dans la forêt. Par conséquent, il est difficile d'avancer un chiffre approximatif de la production agricole des années 2001 et 2002.

L'essor de cette production a été aussi entravé par les éléments suivants: la dégénérescence des semences; l'absence de personnel qualifié et de matériel adéquat pour un travail efficace et pour encadrer des paysans; le manque de main-d'œuvre, les jeunes se concentrant dans les centres d'exploitation des matières précieuses à cause du gain rapide au lieu d'attendre un salaire mensuel qui d'ailleurs n'est même pas payé et fait l'objet de cumul des arriérés; la recrudescence de la forêt dans des plantations de café et de palmiers à huile; le fait que les unités industrielles d'exploitation forestière sont actuellement inexistantes. Les anciennes unités acquises par des personnes en toute impunité et sans aucune culture industrielle sont abandonnées par ces dernières.

La société cotonnière a arrêté ses activités depuis 1996 lors de la première guerre de libération, suite aux pillages qui ont eu lieu. Sa dernière production est évaluée à 1.711.409 kg et date de 1996. L'arrêt des activités en amont a entraîné des difficultés en aval dans des entreprises qui utilisaient le coton comme matière première dans leur processus de production. C'est le cas de la Sotexki à Kisangani.

La production animale a connu aussi une baisse spectaculaire. Par exemple, les ovins étaient estimés à 39.856 en nombre de têtes en 1996 contre 21.191 en 2000 et les poules à 812.779 en 1996 contre 447.028 en 2000.¹⁴

Il ressort de ces statistiques concernant les espèces domestiques que la population du Maniema devrait connaître un déficit criant en produits d'origine animale, si ce n'était l'apport fourni par les ressources naturelles, notamment du gibier et du poisson qui, malheureusement sont exploités de manière irrationnelle sans respect des périodes de fermeture de chasse et de pêche, avec comme conséquence, à terme, la destruction de la biodiversité.

Aucune infrastructure zoo-sanitaire fonctionnelle n'existe au Maniema: ni abattoir, ni clinique vétérinaire, ni dispensaire, ni encore moins dispensaire ou officine vétérinaire, chambre froide ou provenderie.

¹⁴ La viande produite dans la province du Maniema est généralement d'origine porcine, caprine, ovine et aviaire. Les autres espèces élevées produisent des quantités de viande très négligeables. Lire UNOPS/PNUD et Ministère de développement rural, *La monographie du Maniema*, 1998, p54.

**Tableau 7 : Evolution du nombre des étangs au Maniema 1996-2000
(Tilapia)**

Pisciculture	1996	1997	1998	1999	2000
Etangs	1694	2390	3065	3498	3958

Source : FEC, Maniema, 2003.

La seule note de satisfaction a été l'extension manifeste des activités piscicoles par l'augmentation du nombre des étangs. Mais la production reste très faible par manque de connaissance des normes de construction d'un étang piscicole (emplacement, mode d'exploitation, alimentation, entretien, gestion, etc.) et surtout à cause de l'utilisation d'alevins de race dégénérée.

C'est pour équilibrer tant soit peu son alimentation, en général pauvre en protéines d'origine animale, que la population du Maniema s'adonne à l'aménagement des étangs piscicoles qui échappent plus au pillage que d'autres productions animales et ont permis à la population de survivre.

L'évolution du cheptel animal au Nord-Kivu pour la période 1990 et 2000 a connu également une baisse sensible. En ce qui concerne le bovin, la baisse est considérable depuis l'éclatement de différents conflits interethniques, la guerre de libération et la guerre d'agression (275.000 têtes en 1990 contre 61.336 têtes en 2000). Les porcins ont été estimés par le service national des statistiques agricoles à 109.935 têtes en 1990 contre 40.997 têtes en 2000.

Quant au secteur agricole, au Nord-Kivu, d'après les données du Service national des statistiques agricoles basées sur les projections pour la période 1997-2000, et que nous ne reprenons pas ici, il y a eu également des perturbations (voir les données du territoire de Masisi) des activités agricoles. La production de manioc par exemple a été de 622.000 tonnes en 1990 contre 399.905 en 2000; la production de maïs, 55.000 tonnes en 1990 contre 48.630 tonnes en 2000, etc.

5.2 Les perturbations dues à l'exploitation artisanale des mines

Pour montrer l'impact de l'exploitation minière sur la production agricole, nous prendrons le territoire de Masisi comme étude de cas. Néanmoins, la situation reste la même dans les exploitations artisanales au Maniema.

A Masisi trois mines ont été découvertes en 2000 (coltan et cassitérite) : Kibabi, Mumba et Ngungu.

Suite à cette découverte, les hommes valides et les jeunes ont abandonné respectivement les champs et l'école à la recherche de l'argent rapide. D'autres habitants de Masisi sont partis dans le Kalehe pour des

activités minières. Presque un tiers de la population de Masisi ayant atteint l'âge de 18 ans se trouve dans les mines. Les champs sont abandonnés. Les déplacés utilisent les pâturages pour reprendre la production. Mais ils ne peuvent pas le faire car les propriétaires terriens ont ramené des vaches.

La projection de la population de Masisi en 2002 est de 799.000 habitants (avec un taux de croissance de 3,3 %). Actuellement la population autochtone et les déplacés sont estimés à 370.880 habitants. Cela montre l'impact du conflit armé et de l'exploitation des matières précieuses sur la main d'œuvre agricole. Les autorités territoriales estiment cette baisse à 50 %. Le tableaux suivant donne l'évolution de la production agricole et de l'élevage de Masisi pour 1992 (année de base) et 2002.

Tableau 8 : Productions agricole (en tonnes) et animale (par tête) de Masisi

Production agricole	1992	2002
Haricot	32.274	15.825
Manioc	27.074	25.150
Maïs	11.870	1.763
Arachide	1.408	140
Sorgho (1)	15.522	6.935
Production animale	1992	2002
Bovins	198.447	29.070
Ovins	35.893	2.635
Caprins	57.053	20.376
Basse-cour	211.986	12.502

Source: SNSA, Goma pour 1992. Pour 2002, données de l'Administration territoriale de Masisi. (1) : Pour le sorgho il s'agit de la production de 1993.

L'évolution de ces données traduit mieux l'impact de l'explosion des mines artisanales et du conflit armé sur les différentes productions.

5.3 Les perturbations dues au déplacement des populations civiles

De 1999 à avril 2003, 3,413 millions de personnes ont été déplacées dans les zones en conflit en RDC. Ce déplacement massif s'explique par la violence du conflit dans les zones de résidence à l'Est de la RDC. L'escalade de la violence du conflit a créé l'insécurité et obligé les populations à trouver refuge surtout dans les forêts ou les savanes. Ces déplacements ont perturbé les travaux agricoles et d'élevage, générateurs de revenus et ont exposé ces populations à la famine et aux maladies. Car, selon le rapport de l'Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) de septembre 2000,

seulement 18 % de la population déplacée ont bénéficié d'une assistance humanitaire.

La population du Nord-Kivu déplacée est estimée à 1.206.418 habitants en raison de 150.125 h pour Beni, 76.955 h pour Rutshuru, 429.008 h pour Lubero, 348.092 h pour Masisi, 124.193 h pour Walikale et 78.075 h pour Goma.

Comme on peut le constater, plus d'un tiers de la population du Nord-Kivu a connu un déplacement. Lubero et Masisi sont les plus touchés. Cette population restera encore un temps en mouvement à cause de l'insécurité qui persiste dans cette partie du pays.

En ce qui concerne le Maniema, la population déplacée est estimée à 188.971 habitants pour la période allant de 1999 à avril 2003. Les territoires de Kasongo, Kabambare, Punia et la ville de Kindu sont les plus touchés. Ce déplacement de la population fuyant la guerre et se cachant dans la forêt a eu un impact défavorable sur le secteur agricole, surtout pour la période 2001-2002. D'autre part, ceux qui restaient chez eux ne pouvaient quitter leur village. Même actuellement, il est difficile de se déplacer librement au-delà de 5 kilomètres de Kindu par exemple, à cause de l'insécurité. Et la menace reste encore réelle malgré l'unification politique du pays.

6. LA NOUVELLE ÉCONOMIE ÉMERGEANTE INTERVENUE À LA SUITE DES CHOIX POLITIQUES

Les décisions politiques durant la guerre ont favorisé l'émergence d'un dynamisme au plan des investissements. On a noté entre autres : l'émergence d'intervenants au plan de la micro-finance, de crédits principalement dominés par les ONGD et basés sur les activités génératrices de revenus pour la survie sans potentiel de développement; la transformation des coopératives d'épargne et de crédits en petites banques : la Mutuelle d'épargne et de crédit de Goma (MECREGO) drainant des déplacements de fonds privés et assurant le financement du commerce et même le transfert de fonds pour achat à l'étranger; la stabilité monétaire suite à la rareté des billets de banque et à l'utilisation passagère de la monnaie étrangère (franc rwandais); l'octroi des autorisations d'exploitation minière; l'octroi des autorisations de sociétés de surveillance étrangère; l'octroi des autorisations de sociétés de télécommunication, d'assurance et de Cyber Café; la création des offices de coordination des entreprises d'Etat (du portefeuille); la création d'un nouveau service de contrôle anti-fraude opérant parallèlement avec l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) et l' Office Congolais de Contrôle (OCC), etc.

Ces mesures ont favorisé la création de plus de 80 entreprises enregistrées par la Chambre de commerce. On peut citer entre autres : Société congolaise d'assurance et réassurance (SCAR), Mining processing Congo (MPC), Mining Business Commodities (MBC), Banque privée du Congo (BPC), Société pétrolière de l'Est, Congo Tabacco Compagny, etc.

La plupart de ces entreprises s'occupent des activités d'import-export, minières et aussi dans les secteurs bancaires et d'assurance. Les activités d'import-export sont de plus en plus tournées vers le Rwanda et l'Ouganda avec l'importation des produits manufacturiers et l'exportation des produits vivriers congolais.

L'analyse de la situation fait ressortir que certaines de ces entreprises, au lieu de renforcer l'efficacité du secteur entrepreneurial congolais, ont engendré des problèmes, perturbé la structure économique du pays et par là, miné le processus de réunification politique et économique. Tel est le cas, à titre illustratif, de la SCAR s.a.r.l exploitant l'assurance dans tout le territoire sous l'autorité du RCD. Il s'agit donc d'une société par actions à responsabilité limitée, enregistrée au n°2392 du Registre de commerce de la division provinciale de l'économie nationale à Goma.

Considérant ce cas particulier de la SCAR s.a.r.l, la difficulté qu'elle suscite provient relativement de son objet d'exploitation ainsi que de tous les mécanismes forgés afin d'aboutir à sa création, qu'il convient de présenter de manière sommaire.

En effet, conformément à l'article 1^{er} de l'ordonnance-loi n°240 du 2 juin 1967 et aux accords signés dans le cadre de la Communauté des pays des grands lacs (CPGL), la Société nationale d'assurance (SONAS) jouit du monopole de toutes les opérations d'assurances en RDC.

Mais pendant la guerre, en date du 22 septembre 2000, la Société nationale d'assurance du Rwanda (SONARWA) proposa une convention de partenariat à la SONAS, direction provinciale de Goma, dans le cadre d'une coassurance entre les deux sociétés dans la zone contrôlée par le RCD.

La convention de partenariat élaborée par la SONARWA et soumise à la SONAS prévoit à son article 3 que la répartition des risques et des bénéfices soit de 70 % pour la SONARWA et de 30 % pour la SONAS. Le recrutement et la formation des apporteurs d'affaires basés en RCD relèvent de la responsabilité de la SONARWA (Art.4). Quant au règlement des litiges portant sur l'exécution ou sur l'interprétation de la convention, à défaut d'une entente à l'amiable, les juridictions de Gisenyi (au Rwanda) seront compétentes pour trancher.

Comme on le voit, cette convention a été élaborée de manière unilatérale et la SONARWA s'est arrogée tous les avantages financiers, toutes les prérogatives de gestion et voire même juridique pour réduire la SONAS, alors assureur détenant le monopole en RDC, à un simple courtier d'assurance. Ce qui n'a pas plu aux dirigeants de la SONAS du Nord-Kivu qui ont refusé la convention.

Ce refus a conduit à la libéralisation du marché des assurances par le RCD en date du 28 mars 2003 sur décision n°18/RCD/CUPSG/2003, signée par Adolphe Onusumba, alors président du RCD, portant libéralisation des assurances et fixation des conditions d'exploitation des entreprises d'assurances sur l'étendue du territoire sous l'administration du RCD.

On peut en déduire que la libéralisation du secteur des assurances dans le territoire sous administration du RCD s'est faite sur base des principes et conditions édictées par la convention de partenariat élaborée de manière unilatérale par la SONARWA, au seul motif de forger ou fabriquer un cadre légal pour l'exploitation du secteur des assurances par le Rwanda. C'est ainsi qu'après cette décision du 28 mars 2003, la SCAR dont les activités étaient déjà opérationnelles sur terrain, sera légalement constituée.

A la création de la société, 2000 actions ont été inégalement souscrites en numéraire pour un montant de 200.000\$ US, dont 100.000 immédiatement libérés.

La SONARWA à elle seule s'arroge, avec 700 actions, tous les pouvoirs et responsabilités de direction de la SCAR, prérogatives reconnues à tout actionnaire majoritaire.

Mais à l'ouverture officielle, le capital a été porté à 1.000.000 \$ soit une augmentation de 500 % ; néanmoins, on ne sait pas si les actions ont suivi ce mouvement.

Cette exploitation du monopole de la SONAS est favorisée par les autorités du RCD qui jusqu'au 28 mars 2003, c'est-à-dire après la signature de tous les accords de paix : Lusaka, Sun City et Accord global et inclusif et juste à une semaine de l'endossement de l'accord global et inclusif de transition, ont posé des actes qui minent la transition et ébranlent à la longue le processus de réunification.

C'est ainsi que, par sa lettre n° 3420/D024/4910/PGR/2003 du 27/11/2003, le procureur général de la République a ordonné aux procureurs généraux près les Cours d'appel de Goma et de Bukavu d'inviter les responsables de toutes ces entreprises qualifiées de «fonctionnant hors la loi», notamment la SCAR, de cesser immédiatement leurs activités pour motif de violation du monopole de la SONAS sur les assurances en RDC et du fait que la décision de libéralisation des assurances prises par les autorités du RCD après la signature de l'Accord global et inclusif de réunification du pays est «réputée non écrite».

Réagissant à cette demande, le gouverneur de la province du Nord-Kivu considère que l'injonction de fermeture de la SCAR est intempestive et inopportune, dans la mesure où elle viole la lettre et l'esprit de l'Accord global et inclusif issu des négociations politiques congolaises qui prévoit que les actes légaux et réglementaires posés par les belligérants congolais détenteurs de l'autorité de l'Etat durant la guerre feront l'objet d'une harmonisation au niveau du gouvernement de transition.

Voilà pourquoi le gouverneur, par sa lettre n° 1/580/CAB/GP-NK/2003, invitait instamment le procureur général de la République de laisser la SCAR vaquer tranquillement à ses occupations, et en tout état de cause, en sa qualité de représentant du chef de l'Etat et du gouvernement de transition au Nord-Kivu et donc responsable de l'ordre public et de la paix civile dans la province, il ne permettrait pas qu'il soit donné suite à une injonction d'autant

plus irresponsable et vexatoire qu'elle ne procédait d'aucune décision de justice.

Voilà, en effet, autant de difficultés qui minent d'avance le processus de paix et de réunification de la RDC. En réalité le cas de la SCAR n'est pas unique car, pendant la guerre, plusieurs contrats aussi bien d'exploration que d'exploitation des matières précieuses ont été conclus.

Le cas de la SCAR révèle l'existence d'un bicéphalisme dans le fonctionnement de l'administration centrale, amenant une lourdeur dans l'unification politique et entraînant un blocage de l'unification économique.

Cependant, à l'allure où le débat a été amorcé, il apparaît que l'harmonisation ne pourra être effective étant donné que les anciens belligérants disposent des intérêts financiers dans les entreprises créées, où ils trouvent leur compte.

Signalons toutefois que la plupart des informateurs ciblés dans notre enquête déplorent la concurrence déloyale livrée par certaines de ces entreprises, qu'ils qualifient même des sociétés pirates, dont les propriétaires ne sont que des figurants, des paravents ou des salariés embauchés dans le seul but de permettre aux sociétés étrangères et surtout rwandaises d'avoir la main-mise sur le commerce, les finances et l'économie du Nord-Kivu, et d'en assurer le contrôle.

7. LES PERTURBATIONS INTERVENUES AU PLAN DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET LES CAUSES DE CHANGEMENT DES DIRECTIONS DES FLUX COMMERCIAUX

7.1 Les circuits commerciaux avant les conflits armés

Rappelons que le système de communication conçu durant la période coloniale fut une articulation de plusieurs modes de transport. Le fleuve Congo offre 15 000 kilomètres de voies navigables, mais il est coupé de rapides non utilisables de plusieurs biefs importants. Les voies ferrées offrent 5 000 kilomètres au total, mais qui ne constituent pas un réseau intégré. Ce sont des tronçons isolés tels le chemin de fer Kinshasa-Matadi ou Kisangani-Ubundu. Quant aux routes, sur un linéaire théorique de 150.000 kilomètres, l'absence d'un entretien constant et le manque d'investissement notable font qu'il n'y en a que quelques milliers seulement qui soient réellement praticables. C'est l'avion qui reste le seul moyen de relier les principales villes de la RDC.¹⁵

¹⁵ BRUNEAU, J. et SIMON, T., *Zaire : Espace écartelé*, Kinshasa, Bureau d'études et d'aménagement urbains (E.A.U), ministère des travaux publics, 1991. Repris par KABUYA KALALA, F. et TSHIUNZA MBIYE, "L'économie congolaise en 2000-2001 : contraction, fractionnement et enlèvement", in *L'Afrique des Grands Lacs, annuaire 2000-2001*, L'Harmattan, Anvers 2001, p.186.

La deuxième guerre de 1998 a désordonné complètement ces modes de communications existants. Les échanges entre deux territoires de Maniema par route ne sont plus possibles. Le seul moyen existant est le transport aérien très coûteux pour acheminer les produits manufacturés de Kinshasa vers Kindu. Kindu est contraint de s'adapter au circuit mis en place pendant la guerre dont le coût de transport est moins cher au départ de Kindu (0,009 \$/kg). Ce qui permet aux commerçants de Kindu et surtout aux comptoirs de matières précieuses d'expédier leur production à Goma avec comme destination finale Kigali, par route. Le tableau suivant donne de manière schématique le circuit commercial du Nord-Kivu pendant la guerre de 1998.

Avant la guerre, les circuits de commercialisation du Nord-Kivu et du Maniema étaient intégrés dans le territoire national. Les échanges s'opéraient avec les villes et provinces congolaises surtout par voie routière, fluviale et ferrée et rarement par avion ; les échanges concernaient aussi bien les produits vivriers, agricoles et miniers que les produits manufacturés divers.

Ces provinces ne dépendaient que très peu du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie, les pays frontaliers. Bien plus, rien ne venait du Rwanda et ce sont au contraire les Congolais qui vendaient au Rwanda et à l'Ouganda les produits vivriers (haricots, pommes de terre, etc...). La valeur des échanges en pourcentage des exportations totales ou des importations totales entre ces pays et la RDC était très limitée. Mais à partir de 1996, période de la guerre de libération avec l'AFDL, les échanges entre ces pays et la RDC en termes d'exportation ou d'importation ce sont intensifiés et ont porté sur divers produits et notamment les produits miniers. Mais pendant la guerre d'agression de 1998 et suite à la hausse du coltan sur le marché mondial en 1999 et son accélération en 2000, les exportations de la RDC vers le Rwanda et l'Ouganda vont connaître un accroissement spectaculaire. Les données tirées de la publication de S. Marysse et C. André et qui sont contenues dans le tableau suivant, montrent le niveau de la valeur des exportations (et une évaluation) des produits miniers de la RDC et autres vers le Rwanda et l'Ouganda en millions de dollars US pour la période 1999-2000.

Tableau 9 : Valeur des exportations des produits miniers en provenance de la RDC vers le Rwanda et l'Ouganda en millions de dollars US

Produits d'exportation	Rwanda		Ouganda	
	1999	2000	1999	2000
DIAMANT				
Exportations officielles	0,4	1,8	1,8	1,3
Réexportations évaluées	40	40	36	36
OR				
Exportations officielles	0,1	0,1	95,0	89,9
Réexportations évaluées	29	29	95,0	89,9
COLTAN				
Exportations officielles	24	16,6	13,9	-
Réexportations évaluées	200	200	13,9	-
BOIS				
Exportations officielles	-	-	-	-
Exportations et part valeur ajoutée pillée	-	-	4,8	4,8
Exportations officielles totales (minerais et autres)	61,2	68,4	438,8	388,8
Total exportations minerais évalués	269	269	144,9	126

Source: S. Marysse et C. André, "Guerre et pillage économique en RDC", *Annuaire de l'Afrique des Grands Lacs 2000-2001*, p.326.

Comme nous pouvons le constater, la part du coltan dans les exportations totales est déterminante¹⁶. Avec la guerre, un grand changement est intervenu. De nouveaux circuits commerciaux ont été développés avec comme caractéristique principale; l'extraversion des échanges commerciaux afin d'assurer un meilleur contrôle sur l'activité économique.

7.2 Les circuits commerciaux pendant la guerre et les perturbations intervenues

Le circuit commercial et des échanges dans les zones de conflit de l'Est de la RDC ne sont pas restés en marge des perturbations engendrées par le conflit déclenché depuis le 2 août 1998.

L'occupation territoriale de l'Est par le RCD, le blocage des voies de communication avec Kinshasa et d'autres provinces du pays, le changement intervenu dans les structures de productions ainsi que la nécessité de

¹⁶ En 1997, le prix moyen de la tonne de tantale est de 66.079,20 dollars US. Par comparaison ; le Cuivre, cuivre 2.290,46 dollars US et le cobalt 50.660,72 dollars US. Lire à ce propos Didier. de Failly, *op. cit.*, p. 287.

s'approvisionner en produits de première nécessité (habit, sel, savon, produits pharmaceutiques et alimentaires...) ont significativement joué sur le changement d'orientation des circuits de commercialisation et des échanges dans les provinces du Nord-Kivu et du Maniema.

Au Maniema, le nouveau circuit commercial développé est essentiellement triangulaire : Maniema -Nord-Kivu-Kigali, dominé par le transport aérien compte tenu de la vétusté des voies de communication routière et du peu de praticabilité des voies navigables. Il s'agit principalement d'un circuit de sortie des matières premières (or, diamant, coltan, cassitérite, wolfram, en échange des produits manufacturés). Nous donnons ici, à titre d'illustration, le circuit commercial du Nord-Kivu pendant la guerre¹⁷. C'est ce qui ressort du schéma 1.

Comme nous pouvons l'apercevoir dans ce schéma, le Nord-Kivu est divisé en deux ; le Grand Nord et le Petit Nord en fonction des factions militaires. Le Petit Nord, qui regroupe les villes ou territoires de Masisi, Rutshuru, Nyiragongo, Walikale et la ville de Goma, a orienté principalement ses échanges avec le Rwanda par voie routière. Les échanges avec le Maniema, le Nord-Kasaï et le Sud-Kivu ne sont que faibles et résident fondamentalement sur le transport aérien pour acheminer des produits miniers et agricoles qui transitent par Goma vers le Rwanda.

Le Grand Nord (Beni et Lubero) par contre est dirigé par le RCD-National et tourné ouvertement vers l'Ouganda. Il exporte les produits miniers, bois, papaines, café, thé et produits vivriers en contrepartie des produits manufacturés, des matériaux de construction et des produits alimentaires de consommation courante. Avec la Province Orientale, les échanges ne sont que symboliques.

Schéma 1 : Circuit commercial du Nord-Kivu pendant la guerre

Dès lors, la question qui se pose est celle de savoir si les circuits commerciaux développés pendant la guerre pourront disparaître ou pas avec la réunification du pays. Autrement dit, quelles sont les possibilités de persistance des nouveaux circuits après la réunification du pays.

Pour tout analyste avéré, il ressort que les circuits commerciaux déjà présentés ne sont pas susceptibles de disparaître avec la fin de la guerre malgré la réunification du pays. La persistance de ces nouveaux circuits des échanges est justifiée par une somme des facteurs dont les solutions ne peuvent être trouvées à court terme. Parmi ces facteurs, il convient d'évoquer :

Les circuits commerciaux tournés vers le Rwanda et l'Ouganda bénéficient d'un avantage comparatif en terme des coûts de transport des

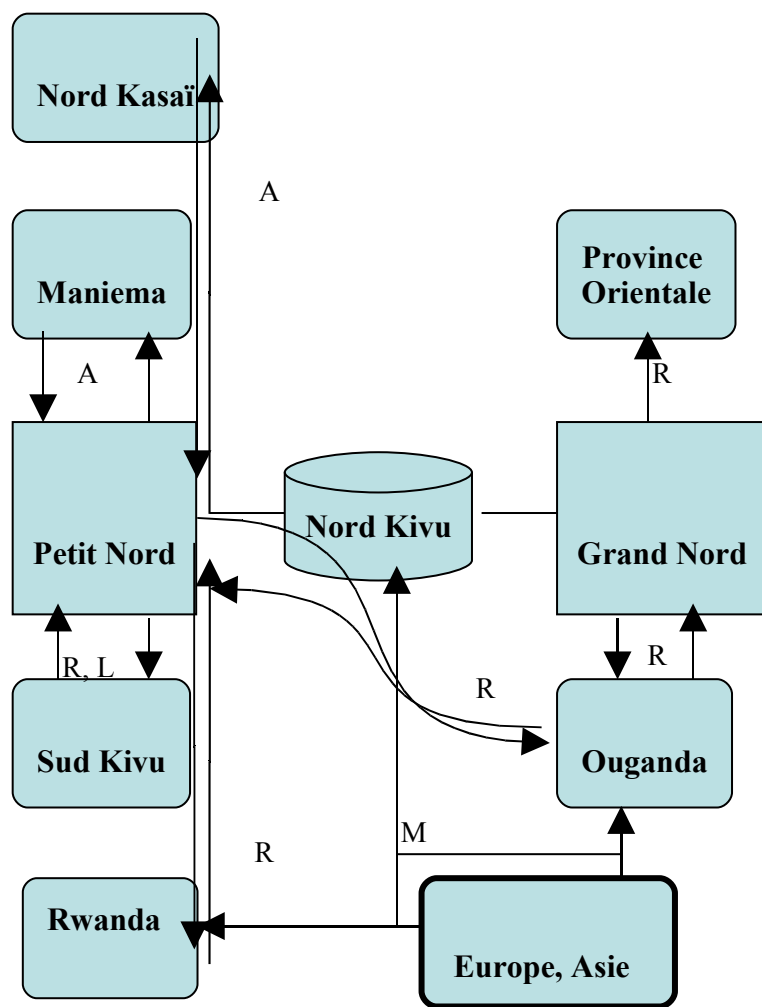
¹⁷ Pour les schémas avant et pendant les conflits armés, lire notre contribution dans *Conflits armés en République Démocratique du Congo. Le rôle des facteurs économiques et leçons pour la reconstruction*. PNUD, Kinshasa-RDC, 2004.

biens et des marchandises par rapport à ceux de l'intérieur du pays (Kinshasa, Lubumbashi, Kasai, etc...). Ce qui explique pourquoi les populations rurales, sans considération des opérateurs économiques, trouveront avantageux aussi bien pour le transport de leurs productions (produits vivriers, café, etc.) vers les lieux de vente (Rwanda et Ouganda) ou lors de l'approvisionnement en produits manufacturés, matériels et produits alimentaires.

7.3 Les causes de changement des directions des flux commerciaux

7.3.1 La mafia des exportations des produits miniers

Les nouveaux circuits développés sont en réalité des circuits mafieux d'exploitation et d'expédition des produits miniers (diamant, or, cassitérite, coltan, wolfram, etc...) aussi bien par les opérateurs économiques que par les autorités politiques. En outre ce sont des circuits militaro-financiers mis en place en vue de mieux contrôler le commerce, les finances et l'économie. Ainsi, étant donné que ces activités d'exploitation des richesses de la RDC sont assurées en complicité avec des grandes sociétés mixtes créées à cet effet (angolais, Rwandais et Ougandais) et dont l'essentiel de leurs activités sont tournés vers l'extérieur le changement du circuit commercial (De l'extérieur Rwanda, Ouganda, ...) vers l'intérieur (principalement Kinshasa) présente un coût énorme pour les différentes raisons ci-après : le circuit commercial est déjà stabilisé ; l'orientation du circuit vers Kinshasa représente à coût sûr un danger de 'contrôle' par l'Etat des activités 'mafieuses', caractéristiques de ces entreprises.



R : Route ; A : Avion ; L : Lacustre ; M : Maritime

7.3.2 La loi de l'offre et de la demande

En terme de coût, les produits coûtent moins chers au Rwanda, en Ouganda qu'en RDC. A titre d'exemple : une plaquette des œufs au Rwanda coûte 2 \$ tandis qu'elle est à 5 \$ en moyenne en R.D.C. Ainsi, tout opérateur économique trouverait rationnel de s'approvisionner au Rwanda ou en Ouganda plutôt qu'à Goma ou à Kinshasa.

7.4 La nature des manœuvres du RCD-Goma pour maintenir la main-mise sur l'espace économique créé

En effet, durant la guerre, la nouvelle économie qui émerge est aussi orientée vers l'occupation de l'espace par les nouveaux éleveurs rwandophones du Kivu. Cette occupation ouvre les possibilités de faire venir une main-d'œuvre agricole voire même industrielle du Rwanda et de l'Ouganda. Elle implique l'immigration clandestine et l'occupation des territoires de Masisi, de Rutshuru, etc. par la majorité de nouveaux venus. Quand ces immigrés s'installeront de façon stable, il y aura un transfert de revenu vers le Rwanda et l'Ouganda qui contribuera à la consolidation de leur balance des paiements.

Il faut aussi noter la présence des hommes armés dans les Kivu et différents camps d'entraînement qui sont opérationnels. L'infiltration du Rwanda dans l'armée et dans le service de renseignement de la RDC font du Sud-Est du Congo un 'no man's land'. Or dans un 'no man's land' on ne peut pas organiser les élections au vrai sens du terme.

Soulignons aussi que, dans cette phase de réconciliation nationale, le RCD-Goma milite pour une unification du pays tout en misant sur la décentralisation du pouvoir (transfert des compétences vers les provinces). Il y a une forte possibilité qu'ils auront l'argent, le pouvoir dans la région (économique et politique), les règles de l'administration, l'oeil sur la sécurité militaire, l'immigration, le renseignement, etc., qui vont favoriser le maintien de la main-mise sur l'espace économique créé.

8. LES MÉCANISMES DE SURVIE DES POPULATIONS PAYSANNES ET L'APPUI DES NOUVEAUX ACTEURS

8.1 Les populations paysannes et leur mécanismes de survie

La pauvreté et la misère croissantes en RDC ont favorisé l'essor des initiatives privées de développement. Dans ce cadre, plusieurs associations ont été créées en vue de juguler leur défaillance en se prenant en charge. Prenons à titre d'exemple le cas de «collectif du Bas-Peuple». Cette association créée à Goma a pour mission d'assurer l'encadrement des petites activités de survie développée par ses membres. Le collectif regroupe

plusieurs associations des vendeurs de viandes, tomates, poissons, des commissionnaires, des transporteurs, etc....

Avant la guerre, le collectif assurait la production elle-même. Mais depuis le conflit armé, il n'exerce un rôle que sur l'achat de la production des membres qu'il commercialise localement, au Rwanda et en Ouganda. Ces activités se sont fortement intensifiées avec la guerre au point où plusieurs antennes ont été installées au Rwanda et en Ouganda créant ainsi l'emploi à ± 80 personnes pour le Rwanda et ± 45 personnes pour l'Ouganda.

Face à la pauvreté extrême, le collectif est devenu un acteur important dans l'amélioration des conditions de vie des ménages au Nord-Kivu et plusieurs ménages se sont impliqués dans cette association qui leur offre des produits à vendre, souvent même à crédit¹⁸.

Au Maniema, pour répondre à la crise résultant des conflits armés et de la crise de l'approvisionnement en biens de première nécessité, et sortir la province de l'enclavement, quelques activités émergentes (des activités de survie) mais sans effet significatif par rapport aux catastrophes ont été enregistrées dans le chef de certains opérateurs économiques regroupés en association et ayant créé des agences de transports aériens, des boutiques, etc. Grâce à ces quelques opérateurs, la province a été ouverte au Nord-Kivu et à Kigali pour les activités parallèles, orientées dans le domaine de l'exploitation minière. Mais les conflits armés ont eu un impact négatif visible en ce qui concerne les entreprises, la production agricole et le circuit d'échange qui s'est adapté au contexte de la guerre. On peut affirmer sans se tromper que ces mécanismes de survie développés ne sont pas faciles à réorienter, surtout lorsque que l'Etat actuel, encore en décomposition, n'a rien à offrir à ces populations qui au quotidien sont écrasées par la pauvreté.

En ce qui concerne le Maniema par exemple, les routes sont presque toutes impraticables. Aucune route ne permet la sortie vers d'autres centres d'approvisionnement provincial. La province serait complètement enclavée n'eut été la présence de quelques agences de transport tenues par certains commerçants regroupés en association. Malgré la présence des agences et des associations de transport aérien, soulignons qu'on ne peut pas développer le commerce et offrir des prix proches du pouvoir d'achat de la population par le transport aérien.

¹⁸ Il existe plusieurs organisations bien structurées telles que les associations des commerçants et les ONG nationales. 14 organisations ont bénéficié d'un financement (Micro-crédit) de l'UNOPS/PNUD/Goma depuis 2002 pour un montant global de 180.629 \$ US. Les leaders de ces mouvements sont intégrés au sein des commissions telles que : la commission de relance économique, la commission de mouvements de la population, la commission de sécurité alimentaire, et sont sous l'encadrement du PNUD/UNOPS en synergie avec d'autres organisations internationales (NRC, OCHA, FAO, Save Children, etc.)

8.2 Le rôle de nouveaux acteurs (ONG) et autres s'intéressant à l'infrastructure, faute de l'implication des acteurs politiques

En matière de communication, le Maniema ne pouvait pas communiquer avec le reste du pays n'eut été l'installation de la société Vodacom à Kindu rendue possible par la présence de la MONUC à Kindu et qui en est le grand client à près de 80 %. Ce qui permet aujourd'hui aux opérateurs économiques de sortir de leur isolement.

La réhabilitation de la voie ferrée Kindu-Kabalo nécessite 1 million de dollars US. En ce qui concerne Kabalo-Kalemie, la réhabilitation seulement du pont Nzovu nécessite près de 1,4 millions de dollars US que la SNCC ne peut mobiliser.

En ce qui concerne la réhabilitation de la ligne Kindu-Kabalo, un financement USAID d'un million de dollars a été fourni depuis le mois d'octobre 2003 et c'est le FHI (Food for the Hungry International) qui était chargé de la gestion; trois ONG internationales devraient s'occuper de cette réhabilitation.

Le tronçon Kindu-Ngaze (154 km) est confié à CARE, Ngaze-Kibombo (106 km) est confié à CONCERN et enfin Kibombo-Nguena (154 km) sera prise en charge par FHI ou CARITAS. La SNCC doit s'occuper d'une partie des travaux techniques inclus dans le budget.

Toutefois, il faut noter que ces acteurs sont plus nombreux au Nord-Kivu qu'au Maniema. D'une manière générale, ils ont peu de moyens par rapport à l'ampleur des dégâts sur le terrain. Aussi ces derniers n'apportent jusque là qu'un appui humanitaire de survie n'ayant pas un impact durable sur le développement économique des régions sinistrées.

9. CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

Il est difficile de présenter un bilan ou un tableau fiable des pillages des richesses de la R.D.Congo car, bien avant l'éclatement des affrontements armés, le pays était déjà victime des graves pillages durant la Deuxième République, pillages dont les coûts chiffrés en dollars sont certainement plus élevés. Il faudra lire à ce propos plusieurs auteurs notamment Stefaan Marysse et Catherine André¹⁹. Il est toutefois évident qu'à cause de l'intensité et de la durée des affrontements armés impliquant plusieurs pays, le coût est devenu très lourd et l'aggravation de la situation économique est devenue aussi très importante. La compilation de plusieurs études permet d'estimer le coût approximatif des pillages. Il faut noter que depuis 1996, les populations du Nord-Kivu et du Maniema ont toujours montré leur hostilité à l'occupation étrangère sur leur territoire. Cependant, la violence constitue un moyen pour

¹⁹ MARYSSE, S. et ANDRÉ, C., "Guerre et Pillage en République Démocratique du Congo", in *Annuaire de l'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2000-2001*, L'Harmattan, pp. 307-332.

une certaine couche de la population d'organiser l'espace économique vital et de contrôler les ressources économiques avec l'aide des étrangers à la poursuite des mêmes objectifs. Les ambitions du Rwanda d'exploiter les ressources minières du Congo nécessitent la connaissance du terrain et l'utilisation d'une main-d'œuvre locale.

Mais, face à la misère la plus criante, l'extraction et la vente des matières précieuses apparaît comme une opportunité unique de revenu pour la population. Les officiels des pays engagés dans les conflits armés profitent de cette situation pour soutenir le pillage et l'exploitation des ressources naturelles avec l'aide politique des forces occupantes²⁰. Aucun soutien à la population qui lutte pour la survie ne figure nulle part dans leur cahier des charges. Ils sont par ailleurs des actionnaires discrets dans plusieurs activités émergentes, notamment les entreprises créées pendant la période d'occupation, et se présentaient comme les garants de l'espace économique mis en place par les officiels étrangers ayant soutenu la rébellion.

La survie de l'espace économique créé est présentée dans le cadre d'une politique de réconciliation en cours, comme condition d'une paix durable.

L'intention du Rwanda à court terme n'est pas de s'emparer d'un morceau du territoire, si pas de tout le Kivu. Cette thèse soutenue il y a peu et déjà soulevée dans les démarches et le discours des officiels rwandais, n'a pas eu d'échos compte tenu du principe de l'intangibilité des frontières laissées par la colonisation qui est défendu par la communauté internationale. Ce qui se modifie au cours des dernières années est la frontière sociale et économique dans l'Est du Congo (l'exode de la population rwandaise vers la RDC). Cette modification va faciliter le contrôle de l'espace vital créé pendant la guerre dont le Rwanda a besoin pour entretenir son armée et engraisser le carré présidentiel. Mais à long terme, ce mouvement actuel de la population va créer un déséquilibre entre la population autochtone et celle en provenance du Rwanda. Ce qui posera un problème d'autonomie. Nous nous retrouverons ainsi dans le schéma du Kosovo entretenu par la communauté internationale. Le Congolais étant attaché à sa terre, la modification virtuelle de frontière qui se met en place aura à moyen terme, un impact défavorable sur le processus de réconciliation nationale déjà amorcé et sur une paix durable dans la région. Et à long terme, il y aura une crise sociale grave ou une explosion sociale que la communauté internationale ne saura contenir.

²⁰ Le Rwanda profite de cette occasion pour transformer la population en maillon d'une activité économique répondant à ses intérêts. Les comptoirs d'achats des matières précieuses constituent la plaque tournante de cette stratégie. Lire à ce propos TEGERA, A. (dir.), *Le Coltan et les populations du Nord-Kivu*, Pole Institute, CREDAP, février 2001, p.23.